

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

***NOMBRE DE MEMBRES***

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>25</b>

**Séance du 07 Juillet 2022**

L'an deux mille vingt et deux le jeudi sept juillet à dix-huit heures trente cinq le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Saturnin FRANCILLONE Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; M Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA ; M. Benjamin GRACCHUS ; Madame Edwige BEMATOL  
Conseillers Municipaux.

**Représentés** : M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT  
Mme Karine GATIBELZA par M Ephrem GLORIEUX

**Absents** : Mme Christiane TREIL-ALBON ; M Yvon COMBES ; Mme Clara RIGAH ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA; M Christian BADLOU

***Date de la convocation***

**01/07/2022**

***Date d'affichage de la délibération***

**Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N°2022/07/68**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2022/04/08 ELECTION  
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

Par délibération n°2022/04/08 le conseil municipal de la commune a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration du CCAS.

En raison des démissions intervenues récemment au sein du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres élus.

Les membres sont les suivants :

- Bruno FELICIANNE

- Sylvie DAGONIA
- Didier MARICEL
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

Les membres nommés par monsieur le Maire sont les suivants :

- Francis PASBEAU
- Gilbert MULCIBA
- Lydia TAFNA
- Monique DATRON
- un membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Aussi, il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2022/04/08 afin de prendre en compte les modifications ci-dessus :

Le conseil Municipal,

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

**Considérant** le renouvellement général du conseil municipal ;

**Considérant** la nécessité de nommer les membres élus du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De modifier de la délibération n° 2022/ 04/08

**ARTICLE 2-** Le conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales est composé comme suit :

Membres élus :

- Bruno FELICIANNE
- Sylvie DAGONIA
- Didier MARICEL
- Gladys BURAT
- Annick ABELA

Membres nommés :

- Francis PASBEAU

- Gilbert MULCIBA

- Lydia TAFNA

- Monique DATRON

- un membre de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

**ARTICLE 3** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 4** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée à l'unanimité**

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

  
Jocelyn SAPOTILLE